



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 4 décembre 2017 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-273 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017

2017-12-274 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans la salle donc aucune question n'a été posée.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Nomination des résidents à siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 du règlement numéro 2017.13 relatif au comité consultatif d'urbanisme « composition », le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Ogden est formé de cinq (5) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Trois (3) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux ;
- Deux (2) membres du conseil.

Les officiers du comité consultatif d'urbanisme sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité.

L'inspecteur en bâtiment et environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote.

Le maire peut assister à toutes les réunions du comité s'il le souhaite.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 de ce même règlement, la durée du mandat des membres du CCU est de deux ans et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) membres du conseil municipal à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme ont été nommés à la séance du conseil tenue le 13 novembre 2017 en vertu de la résolution numéro 2017-11-248, soit M. Michael Sudlow et Mme Sylvie Lefebvre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit maintenant nommer les trois (3) résidents de la municipalité qui siégeront sur le comité consultatif d'urbanisme;

2017-12-275 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne mandat aux trois (3) résidents suivants à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme, soit:

- M. Steve Baker
- M. Pierre Chiasson
- M. Gérald Routhier

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Jean-Philippe Robitaille est d'office secrétaire du comité.

QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme débutera le 1^{er} janvier 2018 et prendra fin le 31 décembre 2019, sujet à l'article 6 du Règlement numéro 2017.13 relatif au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

6.4 COMBEQ – adhésion 2018 – inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle est de 375.00\$ taxes en sus;

2017-12-276 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'adhésion de monsieur Jean-Philippe Robitaille à la COMBEQ ainsi que le paiement de 375.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 15 novembre dernier.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7.2 Nomination des résidents à siéger sur le Comité Consultatif en Environnement

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 du règlement numéro 2017.12 relatif au comité consultatif en environnement « composition », le comité consultatif en environnement de la Municipalité de Ogden est formé de six (6) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux ;
- Deux (2) membres du conseil.

Les officiers du comité consultatif en environnement sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité.

L'inspecteur en bâtiment et environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote.

Le maire, comme membre du conseil, peut être membre du CCE. Si le maire n'est pas membre du CCE, il peut quand même assister à toutes les réunions du comité s'il le souhaite.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 de ce même règlement, la durée du mandat des membres du CCE est de deux ans et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) membres du conseil municipal à siéger sur le comité consultatif en environnement ont été nommés à la séance du conseil tenue le 13 novembre 2017 en vertu de la résolution numéro 2017-11-250, soit Mme Marie-Andrée Courval et Mme Lise Rousseau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit maintenant nommer les quatre (4) résidents de la municipalité qui siégeront sur le comité consultatif en environnement;

2017-12-277 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne mandat aux quatre (4) résidents suivants à siéger sur le comité consultatif en environnement, soit:

- M. Jean Bourque
- M. Michel Hébert
- M. Serge Mailhot
- M. Richard Sevac

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Jean-Philippe Robitaille est d'office secrétaire du comité;

QUE le mandat des membres du comité consultatif en environnement débutera le 1^{er} janvier 2018 et prendra fin le 31 décembre 2019, sujet à l'article 4 du Règlement numéro 2017.12 relatif au comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE

7.3 Commande des calendriers des cueillettes 2018

2017-12-278 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à commander les calendriers des cueillettes 2018 de la compagnie Imprimerie Plus Estrie, au prix de 252.30\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7.4 Gala des bons coups de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog organise son gala des bons coups – édition 2018, qui vise à souligner les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles ou en développement durable et à les faire connaître, et que ce gala est ouvert aux municipalités, industries, commerces, institutions et organismes du territoire;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden aimerait faire connaître ses actions contre les plantes exotiques envahissantes qui ont eu lieu en 2017, consistant en la contribution financière de la municipalité pour faire enlever des plantes de Berce du Caucase situées sur une propriété à Ogden, et aussi dans l'assistance fournie par la municipalité à un étudiant qui fait son essai de maîtrise sur les plantes exotiques envahissantes sur le territoire d'Ogden;

2017-12-279 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale de déposer ses actions contre les plantes exotiques envahissantes d'Ogden comme projet pour le gala des bons coups – édition 2018, et à remplir les formulaires nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 28 novembre dernier.

8.2 Glissières pour la courbe du chemin Beebe

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe ont été terminés, et que les glissières de sécurité ont été installées sur un côté de cette courbe, conformément aux normes;

CONSIDÉRANT QU'afin d'accroître le niveau de sécurité des usagers de ce chemin, la majorité du comité de voirie recommande l'installation de glissières de sécurité sur l'autre côté de cette courbe aussi, sachant que ces glissières ne sont pas obligatoires selon les normes mais que cela augmenterait la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour l'installation de ces glissières fourni par la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc. est au montant de 8,181.85\$, taxes en sus;

2017-12-280 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à la majorité du conseil, M. Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil approuve la recommandation de la majorité du comité de voirie et autorise l'inspecteur en voirie à faire installer ces glissières sur l'autre côté de la courbe du chemin Beebe par la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc. au prix de 8,181.85\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.3 Formation pour l'inspecteur en voirie

CONSIDÉRANT QUE l'Association Québécoise des Transports (AQTR) offre une formation sur la gestion de la mise en œuvre des travaux d'infrastructures municipales à Montréal en janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que l'inspecteur en voirie soit inscrit dans cette formation de deux (2) jours;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est au montant de 750\$, taxes en sus;

2017-12-281 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, à assister à la formation ci-haut mentionnée se tenant en janvier 2018 à Montréal.

QUE le conseil autorise le paiement du coût d'inscription de 750\$, taxes en sus.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

8.4 Dénéigement du circuit no. 1

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9269-0254 Québec Inc. est responsable du déneigement et du déglacage des chemins du circuit no. 1 à Ogden, d'après les termes de son contrat avec la Municipalité de Ogden;

CONSIDÉRANT QUE suite à la tempête de neige du 27 novembre dernier, les chemins du circuit no. 1 étaient en très mauvaise condition. En effet, ce 27 novembre dernier, la compagnie 9269-0254 Québec Inc. n'a pas procédé au déneigement des chemins dès que les conditions l'exigeaient, malgré des appels téléphoniques faits par l'employé en voirie lui demandant de ce faire, de sorte que les chemins étaient très enneigés et très glissants et donc la sécurité du public a été mise en danger;

2017-12-282

Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme l'émission d'une première réprimande à la compagnie 9269-0254 Québec Inc. en date du 5 décembre 2017, pour avoir négligé de déneiger, de déglacer, de gratter mécaniquement et de sabler les chemins du circuit no. 1 le 27 novembre 2017 dès que les conditions l'exigeaient de sorte que les modalités prévues dans son contrat avec la Municipalité de Ogden n'ont pas été respectées car les chemins étaient très enneigés et la sécurité du public a été mise en danger.

ADOPTÉE

8.5 Cours de secourisme pour l'inspecteur en voirie

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie travaille dehors sur les chemins, qu'il est essentiel qu'il soit formé en secourisme en cas de situation d'urgence, et que son cours de secourisme doit maintenant être mis à jour;

CONSIDÉRANT QU'Action Secours offre des dates de formation de secouristes en milieu de travail de la CNESST au mois de janvier à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE cette formation serait de 109.00\$ taxes en sus et qu'elle est d'une durée de deux (2) jours;

2017-12-283

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, à participer à cette formation se tenant au mois de janvier à Sherbrooke, au coût de 109.00\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 7,526.94\$ et les salaires s'élèvent à 18,817.03\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 26,343.97\$.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-12-284 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 23,770.46\$;

2017-12-285 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 4 décembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Rémunération des élus pour le 4^e trimestre

2017-12-286 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 4^e trimestre, tel que prescrit par le règlement n° 2017.11 concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité de Ogden.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.*

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.1 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier.*

2017-12-287 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE les séances ordinaires du conseil en 2018 se tiendront aux dates suivantes à 19h00:

- Lundi le 8 janvier
- Lundi le 5 février
- Lundi le 12 mars
- Lundi le 9 avril
- Lundi le 7 mai
- Lundi le 4 juin
- Lundi le 9 juillet
- Lundi le 6 août
- Mercredi le 5 septembre
- Mercredi le 3 octobre
- Lundi le 5 novembre



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

➤ Lundi le 3 décembre

ADOPTÉE

10.2 RCGT : rapport recyclage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit achever un rapport pour le gouvernement qui doit être vérifié par le comptable;

2017-12-288

Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise RCGT à procéder à la compilation du rapport suivant :

Rapport du recyclage

Tel que prévu, si nécessaire, et au même moment que la vérification des états financiers, si possible.

ADOPTÉE

10.3 Gestion des archives de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requiert que les documents dans la voûte municipale soient bien archivés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services pour la gestion des documents et des archives 2018 de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour le montant de 1,027.14\$ taxes en sus pour le forfait hebdomadaire de 4 jours;

2017-12-289

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à engager les services de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour la gestion des archives municipales, au montant maximal de 1,027.14\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.4 Formation pour maire et conseillère no. 5

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre une formation sur les rôles et responsabilités des élus à Magog le 2 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) membres du conseil se disent intéressés à suivre cette formation, soit le maire, M. Richard Violette, et la conseillère no. 5, Mme Lise Rousseau;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription à cette formation devait se faire avant le 24 novembre et que tous les membres du conseil ont avisés qu'ils étaient d'accord avec l'inscription de ces deux (2) membres à cette formation;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de 330\$ par personne, taxes en sus;

2017-12-290

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme que son accord a été donné pour que M. Richard Violette et Mme Lise Rousseau puissent assister à cette formation du 2 décembre 2017 à Magog, au coût de 330\$ par personne, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le paiement de ces coûts d'inscription.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

10.5 Séance extraordinaire relative au budget

La séance publique d'adoption du budget 2018 aura maintenant lieu le jeudi, 21 décembre 2017 à 9 heures.

10.6 Formations FQM pour membres du conseil en 2018

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre plusieurs formations de base aux élus municipaux pendant l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'un (1) membre du conseil se dit présentement intéressée à suivre la formation « La gestion financière municipale », soit Mme Lise Rousseau, et que cette formation au coût de \$420 par personne, taxes en sus, se donne à Stoke le 20 janvier ou à Waterville le 15 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) membres du conseil se disent présentement intéressées à suivre la formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux », soit Mme Marie-Andrée Courval et Mme Sylvie Lefebvre, et que cette formation au coût de \$440 par personne, taxes en sus, se donne à Waterville le 24 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces formations sortiront du poste CONSEIL : formation des élus du budget municipal 2018;

2017-12-291 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la conseillère no. 5, Mme Lise Rousseau, à assister à la formation ci-haut mentionnée se tenant le 20 janvier 2018 à Stoke, au coût de 420\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise les conseillères nos. 4 et 6, Mme Marie-Andrée Courval et Mme Sylvie Lefebvre, à assister à la formation ci-haut mentionnée se tenant le 24 février 2018 à Waterville, au coût de 440\$ par personne, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le paiement de ces coûts d'inscription.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ces formations.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Nomination d'un représentant d'Ogden pour la Tourbière de Marlinton

CONSIDÉRANT QUE la Société pour la conservation et l'éducation à la nature (SCENE) administre la Tourbière de Marlinton et qu'il est important que la municipalité d'Ogden ait un représentant pour siéger sur le conseil d'administration de SCENE;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère no. 4, Mme Marie-Andrée Courval, est présentement membre du conseil d'administration de SCENE;

2017-12-292 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme Mme Marie-Andrée Courval à titre de représentante d'Ogden au conseil d'administration de SCENE pour l'administration de la Tourbière de Marlinton.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

11.2 Comité de Loisirs

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden estime qu'il serait important d'avoir un Comité de Loisirs à Ogden, formé de membres du conseil et de résidents intéressés;

2017-12-293 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme la conseillère no. 3, Mme Claudette Dupras, à titre de présidente du comité de loisirs d'Ogden et la conseillère no. 4, Mme Marie-Andrée Courval, à titre de membre du comité de loisirs d'Ogden.

QUE le conseil demande à la directrice générale de placer une mention dans le prochain Quatre-Feuilles d'Ogden demandant aux résidents intéressés à faire partie du comité de loisirs d'aviser la municipalité.

QUE le conseil choisira trois (3) résidents pour faire partie du comité de loisirs.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Renouvellement du mandat de prévention des incendies – Groupe GPI

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service du Groupe GPI pour les visites d'inspection en prévention incendie pour l'année 2018 pour les risques faibles, moyens, élevés et très élevés s'élève à 11,127\$, taxes en sus, incluant un plan d'intervention;

2017-12-294 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte de renouveler le contrat de service avec le Groupe GPI pour les visites d'inspection en prévention incendie pour les risques faibles et pour les risques moyens, élevés et très élevés, au prix maximal de 11,127\$ taxes en sus, pour l'année 2018.

QUE ce prix inclut un plan d'intervention.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

Le maire a assisté à la rencontre de la Régie de l'Est pour la protection incendie le 20 novembre. La Régie est formée de huit (8) municipalités et il y a deux (2) autres municipalités intéressées à s'y joindre aussi. Le service sera effectif le 1^{er} janvier 2018 et le nouveau directeur des incendies sera embauché d'ici cette date. M. Violette a aussi parlé de la formation sur les rôles et responsabilités des élus à laquelle il a assisté avec Mme Rousseau le 2 décembre,

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

La rencontre des maires à la MRC a eu lieu le 22 novembre. M. Violette mentionne quelques différents sujets qui ont été discutés, tels le programme de « Composter sans bougonner », le budget de la MRC, le Mont Orford, le dossier vélo, le surplus des municipalités, le taxibus, le dépotoir situé à Coventry et le transport intermunicipal.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2017-12-295 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Mme Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 45 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.